



Aix en Provence

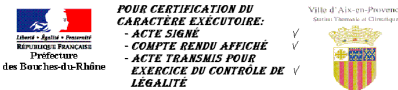
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2014-429**

Séance publique du

3 novembre 2014

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Président de la
Communauté du Pays d'Aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : A013-211300017-20141103-53475-DE-1-1_0
Date de signature : 04/11/2014
Date de réception : mercredi 5 novembre 2014
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

OBJET : SUBVENTIONS ANCIENS COMBATTANTS - 2ÈME REPARTITION 2014

Le 3 novembre 2014 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 28/10/2014, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Christine BERNARD, Madame Patricia BORRICAND, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Odile BONTHOUX à Monsieur Jules SUSINI, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Jacques POLITANO à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Sylvaine DI CARO.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gerard DELOCHE donne lecture du rapport ci-joint.



16.07

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Prévention et Sécurisation &
Services aux Publics
Direction Services aux Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 NOVEMBRE 2014

Nomenclature : 7.5
Subventions

RAPPORTEUR : Monsieur Gerard DELOCHE

Politique Publique : 16-DEVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE ET COMMERCANTE

OBJET : SUBVENTIONS ANCIENS COMBATTANTS - 2ÈME REPARTITION 2014- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Diverses associations d'Anciens Combattants ont déjà bénéficié de subventions de fonctionnement de la part de la Ville, par délibération du Conseil Municipal n° 2014.262, du 21 juillet 2014.

En revanche, trois autres associations d'anciens combattants en l'occurrence, « l'Association des Mutilés et Anciens Combattants de Luynes », « Le Souvenir Français – Comité d'Aix-en-Provence » et « l'Association Républicaine des Anciens combattants », n'avaient pu encore en bénéficier cette année et sollicitent donc leur subvention de fonctionnement.

Par ailleurs, « le Comité Local d'Aix et du Pays d'Aix des Bouches du Rhône de l'association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e) de la Résistance » dont le but est de coordonner les actions de différentes associations demande une participation exceptionnelle supplémentaire de la part de la Ville pour financer une partie du voyage au Mont Valérien et à Colombey-les-deux-Eglises des collégiens lauréats, résident la commune, du concours national de la résistance et de la déportation.

Les tableaux ci-annexés comportent les renseignements sur le total des subventions accordées à ces associations d'Anciens Combattants en 2012 et en 2013, le montant des subventions de fonctionnement proposées pour 2014 aux associations qui ont déposé leur demande pour la deuxième répartition ainsi que la demande de subvention exceptionnelle pour « le Comité Local d'Aix et du Pays d'Aix des Bouches du Rhône de l'association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e) de la Résistance ».

Toutes ces demandes ont reçu un avis favorable en date du 06 octobre 2014.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution de la deuxième répartition des subventions de fonctionnement dont la liste des bénéficiaires figure dans le tableau suivant, pour un montant total de 2400€.
- **DIRE** que cette somme sera imputée sur la ligne budgétaire 92025 6574 1737 intitulée : subventions de fonctionnement « Associations Anciens Combattants », qui présente les disponibilités suffisantes.
- **DECIDER** l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association inscrite dans le tableau ci-annexé pour un montant total de 400,00 €.
- **DIRE** que cette somme sera imputée sur la ligne budgétaire 92025 6748 1737 intitulée : subventions exceptionnelles « Associations Anciens Combattants », qui présente les disponibilités suffisantes.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 48
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 06/11/2014
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



Aix-en-Provence

LA VILLE

Direction Générale Adjointe

Sécurité, Services aux Publics

Direction des Services aux Publics

Service des Affaires Civiles

Direction chef de projet : Anciens Combattants

Direction gestionnaire : Anciens Combattants

Politique publique : 16-Développement des partenariats et de la vie associative et commerciale.

COMMISSION MUNICIPALE D'ANALYSE DES SUBVENTIONS

Du 06/10/2014

1 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

N° Tiers	NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET SUBVENTION et Imputation budgétaire + disponibilités	CONVENTION ou AVENANT n°	DIRECTION GESTIONNAIRE :			AVIS DE LA DGAS FINANCES / DRA	AVIS DE LA COMMISSION D'ANALYSE
				MONTANTS ATTRIBUES		SUBVENTION PROPOSEE		
				Année N-2	Année N-1			
10058	Amicale des Mutilés et Anciens Combattants de Luynes	Subvention de fonctionnement		1 000 €	1 000 €	1 000 €		
10314	Le Souvenir Français- comité d'Aix et du Pays d'Aix	Imputation budgétaire n° 9 92025 6574 1737	NON	1 000 €	1 000 €	1 000 €		
19419	Association Républicaine des Anciens Combattants	Crédits disponibles : 3500€		200 €	0 €	400 €		

Total : 2 400 €

Solde : 1 100 €

DGAS concerné ou Direction concernée

Elu Délégué

DGAS Finances ou DRA

**Président ou Membres de la
Commission d'analyse**

Le Conseiller Municipal
Délégué aux Affaires Militaires
aux Anciens Combattants et
Victimes de Guerre

Gérard DELOCHE

Le Directeur des
Services aux Publics

Liliane BONO-BARGÈS



Aix en Provence

LA VILLE

Direction Générale Adjointe
Sécurité, Services aux Publics
Direction des Services aux Publics
Service des Affaires Civiles

Direction chef de projet : Anciens Combattants
Direction gestionnaire : Anciens Combattants
Politique publique : 16-Développement des partenariats et de la vie associative et commerciale.

COMMISSION MUNICIPALE D'ANALYSE DES SUBVENTIONS

Du 06/10/2014

1 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLE

N° Tiers	NOM DE L'ASSOCIATION	OBJET SUBVENTION et Imputation budgétaire + disponibilités	CONVENTION ou N°	DIRECTION GESTIONNAIRE :			AVIS DE LA DGAS FINANCES / DRA	AVIS DE LA COMMISSION D'ANALYSE
				MONTANTS ATTRIBUES		SUBVENTION PROPOSEE		
				Année N-2	Année N-1	Année N		
72784	Comité Local d'Aix et du Pays d'Aix des BDR de l'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance	Subvention exceptionnelle Imputation budgétaire n° 9 92025 6748 1737 Crédits disponibles : 3900€	NON	0 €	0 €	400 €		

Total : 400 €

Solde : 3 500 €

DGAS concerné ou Direction concernée

DGAS Finances ou DRA

**Président ou Membres de la
Commission d'analyse**

Elu Délégué

Le Directeur des
Services aux Publics
Liliane BONO-BARGÈS

Le Conseiller Municipal
Délégué aux Affaires Militaires
aux Anciens Combattants et
Victimes de Guerre

GÉRARD DELOCHE